

**Bureau DVS1**

Affaire suivie par :

François Rullon  
Chargé de mission  
[francois.rullon@ac-orleans-tours.fr](mailto:francois.rullon@ac-orleans-tours.fr)

&  
Anne-Laure Auroux  
CODEAC  
[codeac18@ac-orleans-tours.fr](mailto:codeac18@ac-orleans-tours.fr)

&  
Pascale Dauriol  
Division de la Vie Scolaire 1  
Tél. 02 36 08 20 41

[ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr)

Cité Condé, bâtiment F  
Rue du 95<sup>ème</sup> de ligne  
BP 608  
18016 Bourges Cedex

Bourges, le 30/11/2021

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'Éducation nationale du Cher

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

*Mesdames et Messieurs les directeurs*

**Objet** : Concours national de la Résistance et de la Déportation - Édition 2021/2022

**Références** : arrêté du 23 juin 2016 publié au Journal officiel du 26 juin 2016

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) **soutient l'École dans son rôle essentiel de transmission de la mémoire**. Cette action éducative phare, qui fête cette année ses 60 ans, offre l'opportunité d'approfondir ses connaissances sur certains aspects fondamentaux de la 2<sup>nde</sup> Guerre Mondiale, **en lien direct avec les programmes de connaissance et compétences**. Il permet de rappeler aux élèves le sens de l'engagement d'hommes et de femmes issus d'horizons différents qui se sont rassemblés autour de valeurs démocratiques. De ce fait, le CNRD s'inscrit pleinement **dans le parcours citoyen de l'élève**.

Le thème de cette année est : « **La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III<sup>ème</sup> Reich (1944 – 1945)** »

Le règlement du concours annuel est en PJ et accessible sur le site :

<http://eduscol.education.fr/cnrd>

Je tiens à rappeler aux enseignants souhaitant participer à ce concours, quelques points essentiels sur lesquels il conviendra d'être attentif.

1. **Les inscriptions**, libellées à l'aide du coupon-réponse ci-joint, devront parvenir **avant le 1<sup>er</sup> février 2022** à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher (Division Vie Scolaire - Bureau DVS 1)

2. Le concours comporte **quatre catégories** :

**1<sup>ère</sup> Catégorie** : classes de tous les lycées - réalisation d'un devoir individuel en classe (durée 3 heures).

**2<sup>ème</sup> Catégorie** : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif – Formes variables.

**3<sup>ème</sup> Catégorie** : classes de 3<sup>ème</sup> de collège - rédaction d'un devoir individuel en classe (durée 2 heures).

**4<sup>ème</sup> Catégorie** : classes de 3<sup>ème</sup> - réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes.

3. Les épreuves pour **les devoirs individuels** (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories) auront lieu dans les établissements le **jeudi 31 mars 2022**. *Ils représentent toujours une opportunité d'entraînement aux devoirs type brevet ou baccalauréat.*

4. En ce qui concerne **les travaux collectifs** (2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> catégories), le jury national ne retiendra que des productions réalisées par **2 élèves au minimum**. Le jury départemental recommande en outre **la composition de groupes n'excédant pas 5 élèves** (tous les groupes, lauréats au niveau départemental, dépassant 5 élèves ne pourront prendre part en totalité à la sortie proposée par le CDUAARD).

**Quelques points de vigilance** sont à prendre en compte concernant :

- les conditions de réalisation des travaux collectifs (types, contraintes formelles et respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image). Vous êtes vivement invités à consulter ce point dans le règlement pour éviter tout refus ou illisibilité.
- l'anonymat ; aucun élément d'identification (établissement ou élève) ne doit figurer dans le contenu **sous peine de rejet**.

5. De nombreuses **ressources** sont existantes.

- Vous pouvez consulter les informations mises à la disposition des candidats par le réseau Canopé à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd>
- Le Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher propose également des ressources accessibles depuis ce lien ci-dessous :

<https://resistance-deportation18.fr/accueil/nouvelle-page-4/nouvelle-page-1/cnrd-2019-2020> ainsi que le padlet de Monsieur François RULLON, professeur d'histoire-géographie au collège Voltaire à Saint-Florent-sur-Cher, missionné auprès du service éducatif du musée pour aider les enseignants à exploiter les ressources du musée : <https://padlet.com/francoisrullon/ap0x9m1a52rxfty>

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et les associations de résistants et de déportés se tiennent à la disposition des enseignants et des élèves candidats en leur proposant documentations et témoignages afin de faciliter leur travail de recherche.

6. L'ensemble des travaux individuels et collectifs devront être adressés à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher (Division Vie Scolaire 1 [ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr)) **impérativement avant le samedi 2 avril 2022**.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter directement Anne-Laure AUROUX, CODEAC ([codeac18@ac-orleans-tours.fr](mailto:codeac18@ac-orleans-tours.fr)).

Je vous invite à diffuser ces informations le plus largement possible auprès de vos équipes.

Je vous remercie à l'avance pour l'aide précieuse que vous voudrez bien apporter aux élèves à l'occasion de ce concours auquel, je l'espère, vous adhérerez nombreux cette année.

**Le Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale du Cher**



PJ : - Coupon-réponse d'inscription au CNRD - Session 2021-2022  
- Règlement du CNRD

**Pierre-Alain CHIFFRE**